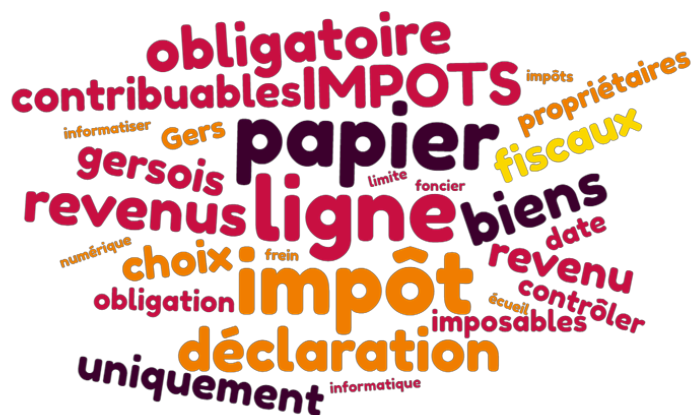


Impots: dernières heures ou derniers jours pour votre déclaration



Impots: dernières heures ou derniers jours pour votre déclaration

C'est aujourd'hui le dernier jour pour la déclaration papier de vos revenus (minuit dernier délais, le cachet de la poste faisant foi) ou le 1 juin pour une déclaration en ligne.

Rappels

Lors de la rencontre avec Jean-Claude Hernandez, le directeur des finances publiques du Gers, nous avons fait le point sur les impôts sur le revenu dans le Gers. Le département compte 118 000 foyers fiscaux, dont environ 40% sont imposables. 20 000 foyers ont choisi la déclaration papier, pour eux la date limite c'est ce soir minuit. Pour le fisc, l'espoir du 100 % numérique est irréaliste à court terme. La date limite pour la déclaration en ligne est le 1 juin. La rectification en ligne de la déclaration sera encore possible entre août et décembre. A noter cette année que pour faire face à la fraude, il faut obligatoirement indiquer le nom des bénéficiaires des aides à la personne, et la destination des sommes. L'administration a pris des mesures de contrôle renforcées.

Nouveau : Obligation de déclaration de biens immobiliers

Cette déclaration du foncier n'a rien à voir avec l'impôt sur le revenu. L'État profite de ce rendez-vous fiscal avant tout pour informatiser la chaîne de l'impôt foncier. Comme pour la déclaration de revenus, la situation du patrimoine immobilier du contribuable est préremplie. On retrouve l'adresse, les biens et leurs superficies. L'administration veut vérifier l'habitation, principale, secondaire, et toutes les annexes (garage, abris, cave...)

Comme l'obligation nouvelle de déclaration des biens immobiliers pour tous les propriétaires (environ 70 000 gersois) doit se faire uniquement en ligne on peut avoir quelques inquiétudes. En cas de non-déclaration, comptez 135 € d'amende, mais l'administration sera semble-t-il bienveillante pour cette première année. Vous avez jusqu'au 30 juin pour cette partie. Pour palier à la difficulté de ce département rural et de ses 20 000 foyers qui n'utilisent pas la possibilité numérique, le fisc fait confiance au personnels nouvellement formés du réseau des 24 établissements France Service pour résoudre cette situation particulière de la zone rurale.

Pour les zones urbaines d'Auch, de Condom et de L'Isle-Jourdain, les centres des impôts sont préparés à l'accueil pour toute demande d'aides.

Auch, le lundi, mardi et vendredi, de 8 h 30 à 12 heures, et aux mêmes horaires sur rendez-vous le mercredi et le jeudi, le lundi après-midi de 13 heures à 16 heures.

Condom et L'Isle-Jourdain, de 8 h 45 à 12 heures le lundi, mardi et vendredi et sur rendez-vous aux mêmes horaires, mercredi et jeudi.

Pour tout renseignement : <https://impots.dispofi.fr/centres-des-impots/gers/d32>



Jean-Claude Hernandez